

L'OFFICE RÉCEPTEUR SELON LE PCT FÊTE SES DIX ANS

L'office récepteur selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) du Bureau international de l'OMPI, qui vient de célébrer son dixième anniversaire, procède essentiellement à des actes de procédure analogues à ceux effectués par les autres offices récepteurs, notamment l'attribution d'une date de dépôt valable à la demande internationale, la perception des taxes dues par le déposant, ou encore la transmission d'une copie de la demande internationale à d'autres administrations. Toutefois, l'office récepteur du Bureau international a été doté d'un mandat élargi qui permet aux déposants de tous les États contractants du PCT de déposer auprès de lui leurs demandes internationales de brevet.

Cette caractéristique particulière de l'office récepteur du Bureau international semble constituer un facteur déterminant pour les déposants de demandes internationales. La possibilité qui leur est offerte de déposer des demandes internationales de brevet directement auprès de cet office, indépendamment de leur domicile ou de leur nationalité, ne constitue qu'une des nombreuses particularités de l'office récepteur du Bureau international.

Avantages offerts aux utilisateurs du PCT

L'office récepteur du Bureau international présente également d'autres avantages pour les déposants, notamment :

- **flexibilité linguistique** – les demandes internationales peuvent être déposées dans n'importe quelle langue à condition, toutefois, que la partie de la demande relative à la "requête" soit établie dans une langue de publication admise par le PCT;

- **accès à un plus grand nombre d'administrations internationales** – les ressortissants des différents États contractants du PCT qui déposent une demande internationale auprès de l'office récepteur du PCT peuvent avoir accès à un éventail plus large d'administrations chargées de la recherche internationale et d'administrations chargées de l'examen préliminaire international;

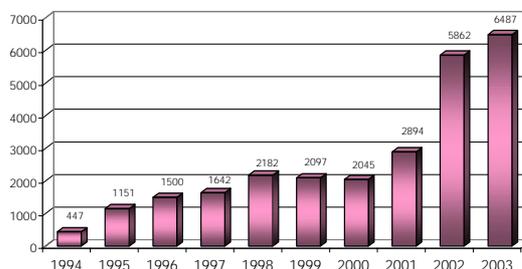
- **représentation par un mandataire** – le déposant peut, s'il dépose sa demande auprès de l'office récepteur du bureau international, disposer d'un choix plus large de mandataires professionnels susceptibles de le représenter; en effet, toutes les personnes autorisées à exercer auprès des offices nationaux des États contractants du PCT (en fonction de la nationalité ou du domicile du déposant) sont également habilitées à le faire auprès de l'office récepteur du Bureau international.

Croissance et évolution

Lorsque ses activités ont démarré il y a dix ans, l'office récepteur du Bureau international ne comptait que deux fonctionnaires et un superviseur. Au cours de sa première année d'existence, environ 500 demandes selon le PCT ont été traitées. À l'heure actuelle, l'office reçoit chaque année quelque 6500 demandes, qui sont traitées par 13 fonctionnaires sous la direction du même chef de section. Le graphique ci-après rend compte de l'augmentation du nombre de demandes depuis la création de l'office récepteur du Bureau international.

La flexibilité offerte par l'office récepteur du Bureau international a séduit des déposants du monde entier, tout autant que des entreprises installées à Genève telles que Moltech Invent and Firmenich, une multinationale de premier plan, numéro un mondial de l'innovation dans le secteur des arômes et des parfums. D'autres entreprises

Nombre de demandes reçues par l'office récepteur du Bureau international



déposent également leurs demandes auprès de l'office récepteur du Bureau international, notamment Pfizer, l'entreprise des États-Unis d'Amérique ayant déposé le plus grand nombre de demandes auprès de l'office récepteur du Bureau international, ainsi que Philips, établie aux Pays-Bas, qui est à l'heure actuelle le principal utilisateur du système du PCT.

Garantie de qualité

Le succès de l'office récepteur du Bureau international tient également à l'importance qu'il attache aux services offerts aux déposants. Il constitue ainsi un point d'accès essentiel à l'OMPI, le premier maillon d'une chaîne opérationnelle dynamique. Pour satisfaire à des normes rigoureuses, les fonctionnaires de l'office récepteur du Bureau international doivent faire preuve de beaucoup de dévouement et d'ardeur au travail. Les examinateurs donnent le rythme et assurent le bon déroulement des opérations à tous les niveaux. Constituant le premier relais entre l'utilisateur et l'office récepteur du Bureau international, ils sont disposés à fournir conseils et aide directement et individuellement aux utilisateurs.

En dix ans d'existence, l'office récepteur du Bureau international a atteint un degré d'efficacité élevé, qui découle largement de la flexibilité de son mandat et de l'excellente qualité des services fournis par les fonctionnaires, ce qui rend cette option très intéressante pour les innovateurs du monde entier.

